

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030089 – MDE 15/020/2003

Action complémentaire sur l'AU 29/03 (MDE 15/015/2003 du 28 janvier 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION SANS INCULPATION

**ISRAËL et
TERRITOIRES OCCUPÉS**

Abla Saadat (f), 47 ans, militante en faveur des droits humains

Iman Abu Farah (f), 24 ans

Fatma Zayed (f), 23 ans

Londres, le 10 février 2003

Abla Saadat, Iman Abu Farah et Fatma Zayed sont toujours détenues sans inculpation par l'armée israélienne.

Après avoir observé une grève de la faim pendant huit jours pour protester contre leurs conditions de détention, Abla Saadat et Iman Abu Farah ont été transférées le 30 janvier à Neve Tirza, le quartier des femmes de la prison de Ramleh, en Israël. Elles ont cependant été placées avec les détenues de droit commun, ce qui constitue une violation directe du droit israélien, en vertu duquel les personnes en détention administrative doivent se voir affecter des locaux distincts de ceux où sont incarcérés les détenus condamnés, en instance de jugement ou toxicomanes. Selon les informations recueillies, ces deux femmes ont été harcelées et humiliées par leurs codétenues.

Après avoir passé cinq jours dans la partie de la prison réservée aux détenues de droit commun, Abla Saadat et Iman Abu Farah ont repris leur grève de la faim, le 4 février. Malgré cette action de protestation, elles ont été transférées le jour même dans une subdivision de la prison où sont regroupées les détenues politiques palestiniennes.

Fatma Zayed se trouve toujours au centre d'interrogatoire de Moscobiyyeh, à Jérusalem, où elle avait été conduite le 26 janvier. Dans un premier temps, elle n'avait pas été autorisée à rencontrer son avocat, mais l'interdiction a été levée le 30 janvier, et celui-ci a pu lui rendre visite le lendemain.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux autorités israéliennes (en hébreu, en anglais ou dans votre propre langue) :

– demandez instamment aux autorités israéliennes de libérer Abla Saadat, Iman Abu Farah et Fatma Zayed immédiatement et sans condition, à moins que ces femmes ne soient inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugées dans les plus brefs délais par une juridiction compétente et dans le respect des normes internationales d'équité des procès ;

– exhortez les autorités à mettre un terme à la pratique de la détention administrative.

APPELS À :

Premier ministre :

Prime Minister Ariel Sharon
Office of the Prime Minister, 3 Kaplan Street
PO Box 187
Jerusalem 91919, via Israël

Fax : +972 2 670 5475

Télex : 25279 MPRES IL

Courriers électroniques : pm_eng@pmo.gov.il

Formule d'appel : Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,

Ministre de la Justice :

Meir Sheerit
Minister of Justice
Ministry of Justice
29 Salah al-Din Street
Jerusalem 91010, via Israël

Fax : +972 2 628 5438

Courriers électroniques : sar@justice.gov.il

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Procureur général :

Elyakim Rubinstein
Attorney-General/Legal Advisor to the Government
Ministry of Justice
29 Salah al-Din Street
Jerusalem 91010, *via* Israël
Fax : + 972 2 628 5438

Formule d'appel : *Dear Attorney-General,* / Monsieur le Procureur général,

COPIES aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 24 MARS 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*